

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 14 FÉVRIER 1871.

### Rapport de la Commission de la Guerre, chargée d'examiner le Projet de Loi qui ouvre au Département de la Guerre un crédit supplémentaire de 3,475,000 francs.

(Voir les Nos 75, 87 et son annexe de la Chambre des Représentants, et le  
N° 22 du Sénat.)

Présents : MM. VAN SCHOOR, Président; le baron D'OVERSCHIE DE NEERYSSCHE, le  
Comte LÉON DE ROBIANO, le Comte de LOOZ CORSWAEM, MOSSELMAN, le Comte  
D'ASPREMONT LYNDEN et ORBAN, Rapporteur.

MESSIEURS,

Vous avez renvoyé à votre sixième Commission un Projet de Loi tendant à accorder au Département de la Guerre un crédit supplémentaire d'une somme de cinq millions, jugée nécessaire pour faire face aux dépenses exigées pour le renfort de la garde de notre frontière, non loin de laquelle se trouvait une partie des armées belligérantes.

Cette situation a mis le Gouvernement dans la nécessité de rappeler de nouveau les hommes non mariés de plusieurs classes de milice de toutes les années. Le Gouvernement estimait qu'une somme de cinq millions serait nécessaire pour la solde et l'entretien pendant trois mois des troupes excédant l'effectif prévu au Budget de 1871, en sus du reliquat qui deviendra disponible sur le crédit alloué au 30 septembre dernier pour l'exercice de 1870.

Mais, en présence des nouveaux événements qui viennent de se produire et de l'armistice signé entre les deux puissances belligérantes, M. le Ministre de la Guerre a cru pouvoir réduire le crédit demandé ci-dessus à la somme de fr. 3,475,000.

En conséquence, votre Commission, prenant en considération que les motifs qui ont déterminé la Législature à allouer les crédits extraordinaires précédents continuent d'exister, estime qu'il y a lieu d'accueillir la demande de ce nouveau crédit.

Elle vient donc, à l'unanimité de ses membres présents, vous proposer d'adopter le Projet de Loi soumis à vos délibérations.

*Le Président,*  
J. VAN SCHOOR.

*Le Rapporteur,*  
E. ORBAN.